

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour La Verrière

Introduction

Vingt propositions pour améliorer les déplacements à vélo à La Verrière, en cohérence avec le Plan Local de Déplacements de l'agglomération.

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables. *Ce plan est à construire en concertation avec les usagers, les associations et l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY), et en fonction des orientations du schéma directeur cyclable de SQY et du Plan Local de Déplacement de SQY.*

En ce qui concerne le budget, la FUB recommande entre 10 et 25 euros par habitant et par an.

Action n°2 :

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

- en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 2 fois par an ;
- en établissant un budget annuel de 10 euros

La fréquence de réunion du comité de suivi sera plus importante en début de mandat si nécessaire. Le comité réunira tous les partenaires nécessaires, en amont des projets : élu.e.s, personnel des services concernés, associations (vélos, piétons et PMR), familles...

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Identification des points noirs à résorber, en partenariat avec les associations locales et les usagers. (voir la carte du Baromètre des villes cyclables de la F.U.B.

<https://carto.parlons-velo.fr/?c=78423>)

Création de pistes cyclables séparées, sur les voies larges, en lien avec le PLD de l'agglomération. N 10 en lien avec PLD agglomération

Aménagements des intersections :

Ronds-points : pour les aménagements se reporter aux préconisations, déjà inscrites dans le schéma directeur cyclable SQY

Carrefours : à aménager selon les dispositions du code de la route avec sas-vélo, pictogrammes vélo et autres signalisations réglementaires au sol, le cas échéant le long des passages piétons.

Action n°4 :

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Etude en comité associant tous les partenaires en début de mandat, des itinéraires cyclables sécurisés à mettre en place (utilisant les itinéraires moins fréquentés, les parcs, sentes...) pour rejoindre la gare, les commerces, les établissements scolaires, sportifs et publics, l'hôtel de Ville...).

Et les établissements MGEN, Institut Marcel Rivière

Sécuriser les accès aux écoles et collège : signalétique forte, éclairage particulier, parking vélos suffisants et pratiques.

Proscrire les voies à flux mélangés piétons/vélos, sauf largeur de trottoir suffisante sur lesquels les

flux seront bien identifiés et séparés.

Boucler le tour de ville par l'avenue des Noés, la rue Georges Lapière, l'avenue de Monfort, l'avenue du Chemin Vert, la D13 par des bandes cyclables sécurisés.

Maillage d'un réseau connecté avec les villes voisines, et plus globalement sur l'agglomération.

Mettre en place une signalétique visible, lisible, avec les temps en distance et temps clairement indiqué. Harmonisation sur l'agglomération.

Action n°5 :

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°6 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Toute la ville de la Verrière est concernée, et pourrait en profiter. Généraliser la circulation à 30 km/h sur toute la ville bénéficierait à toute la population, en installant une circulation "apaisée" réduisant les conflits piétons/Vélos/automobilistes. La qualité de l'air s'en trouverait améliorée au bénéfice des enfants et personnes fragiles.

Passer à une ville "30 km/h", c'est contribuer à atteindre les objectifs ambitieux du PCEAT de l'agglomération, à laquelle La Verrière est partie prenante.

Les expériences de circulation à 30km/h réalisées dans d'autres villes ont montré la pertinence de cette action : la circulation automobile ne s'en trouve pas pénalisée, tout en diminuant la pollution en évitant les freinages et accélérations. La cohabitation de tous les usagers étant apaisée, la peur de circuler à vélo est bien diminuée, et entraîne une incitation à utiliser des modes de déplacements doux, alternatifs à la voiture. Le petit commerce a aussi à y gagner.

Action n°7 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Les SAS vélos aux feux ont montré leur grande utilité en sécurisant le changement de direction des cyclistes. C'est un aménagement peu coûteux, à généraliser.

Les double-sens cyclables s'inscrivent dans un réseau sécurisé, empruntant des voies peu fréquentées et permettant un itinéraire raccourci. C'est à étudier au cas par cas, en fonction de la dangerosité ou non de cette solution. La pédagogie nécessaire devra être mise en œuvre, pour lever les freins et résistances des automobilistes à l'encontre du double-sens cyclable.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°8 :

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

Les arceaux doivent permettre d'attacher les vélos en sécurité : arceau + roue avant ET le cadre. La plupart des arceaux installés jusqu'à présent sur l'agglomération ont un diamètre de tube trop important et ne permet pas d'attacher facilement son vélo. Leur espacement doit être suffisant pour permettre facilement le stationnement de deux vélos entre deux arceaux.

Action n°9 :

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

Le programme Alvéole de la FUB pourra s'appliquer, en lien avec les bailleurs sociaux, comme cela a

été fait dans une autre ville de l'agglomération.

La rénovation des locaux à containers déchets, transformés en garages à vélos spécifiques, se fait en lien avec les associations locales (promotion du vélo au quotidien, ateliers vélos participatifs, vélo-écoles...) et bénéficie de subventions.

Action n°10 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°11 :

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Cette action relève de la compétence d'urbanisme, déléguée à l'intercommunalité, donc à intégrer dans le PLUi de SQY.

Action n°12 :

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

Action n°13 :

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Promouvoir une culture vélo

Action n°14 :

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires.

Action n°15 :

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Aménagement d'un circuit "code de la rue", ludique, en libre accès et à disposition des écoles pour leur projet vélo.

Action n°16 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu·e·s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Par exemple : se déplacer majoritairement à vélo pour aller à la mairie pour les élu·e·s (qui ne viendraient pas à pied ou en bus)

Action n°17 :

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°18 :

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°19 :

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

S'appuyer sur les fédérations de parents d'élèves, et l'ALEC qui propose un programme d'aide à l'installation de pédibus.

Les vélobus seront plus adaptés au niveau collège.

Action n°20 :

Accroître le soutien à toutes les initiatives locales en liaison avec la transition écologique, donc la promotion du vélo au quotidien. Ceci en s'appuyant sur les associations locales et St-Quentinoises.

Soutien par exemple également à la "Fête des Possibles" annuelle, évènement national (ainsi que cela avait été fait à La Verrière pour Alternatiba).
Mettre en place une fête du vélo.